

L'an deux mille dix-sept, et le 22 décembre à 20 heures

le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GAILLARD, maire, dans la salle des délibérations de la mairie.

Etaient présents : Madame et Messieurs Jean-Louis GAILLARD - Corinne CHAUX – Franck BEFORT - Benjamin VERNAY – Noël BROSSE - Régis GUILLAUME.

Etaient absents excusés : M. Christophe PION, qui a donné procuration à M. Franck BEFORT – M. Anthony HENRIQUES, qui a donné procuration à M. Jean-Louis GAILLARD
M. Cédric MICHAUD.

M. Benjamin VERNAY a été nommé secrétaire de séance.

I – INFORMATION SUR L'AGENT RECENSEUR :

Mademoiselle Elodie BANUS est embauchée pour effectuer le recensement de la population qui aura lieu entre le 18 janvier et le 17 février 2018. Elle devra participer à 2 demi-journées de formation les 05 et 12 janvier.

II – MOTION DE L'AMRF :

Les membres du Conseil Municipal approuvent l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité et s'associent solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

III – RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

Le maire fait état du courrier de la DDT de la Loire selon lequel le réseau d'assainissement collectif de SOUTERNON n'est pas conforme aux normes en vigueur et demandant les mesures envisagées par la commune pour une remise en état. Une réponse sera adressée en retour.

V – QUESTIONS DIVERSES :

Prêt à court terme in fine : M. le Maire expose la situation de trésorerie délicate de la commune. Il demande l'approbation des conseillers de solliciter d'un établissement financier la réalisation d'un prêt à court terme in fine de montant égal à l'autorisation budgétaire de 22 000 €. Les Conseillers municipaux autorisent cette opération et charge le maire de la réalisation de toutes formalités afférentes.

La contribution de notre commune au SDIS pour l'année 2018 se monte à 6 799 € (comme en 2017).

L'INSEE nous informe que la population totale de notre commune en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 est de 306 habitants (population municipale : 296 habitants, population comptée à part : 10 habitants).